

Rubrique: Economie, travail et éducation
Sous-rubrique: Autorisation hôtellerie et restauration
Date de publication: KABVS 19.04.2024
Visible par le public jusqu'au: 19.05.2024
Numéro de publication: AR-VS05-0000000992

Entité de publication



Commune d'Hérémence, Rue de l'Eglise 14, 1987 Hérémence

Demande d'autorisation: hôtellerie et restauration – Marisa Sierro, Hérémence

Bénéficiaire de l'autorisation

Marisa Sierro
Nationalité: Suisse
Domicile:
1981 Vex

Informations sur les locaux de l'organisation concernée

Locaux et emplacement : Alpage d'Essertze

Contenu de l'avis

Enseigne : Cabane d'Essertze
Pour une ouverture tous les jours de juin à septembre
Début de l'activité : Début juin 2024

Description de la prestation de services

Offrir à titre commercial des mets et/ou des boissons avec ou sans alcool à consommer sur place ainsi qu'à héberger

Moyen de droit / Consultation

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la Commune d'Hérémence porte à la connaissance du public que Mme Marisa Sierro, domiciliée à Vex, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Les personnes qui auraient des observations ou oppositions à l'encontre de cette demande peuvent les adresser par écrit auprès de l'administration communale, dans les 30 jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune d'Hérémence
Rue de l'Eglise 14, Case postale 16, 1987 Hérémence
1987 Hérémence

Délai

Expiration du délai: 19.05.2024